

Propositions d'investissements

- **Pourquoi ce projet ?**

Nous sommes partis d'un constat simple : nous produisons trop de déchets ! Aujourd'hui on sait trier et on recycle déjà le plastique, le verre, le carton... alors pourquoi pas nos déchets organiques ?

- **Qu'est-ce que c'est le compost ?**

Le compost est issu de la décomposition de nos déchets organiques : déchets ménagers comme les épluchures de fruits ou de légumes ou déchets verts comme les feuilles mortes de nos jardins...

Cette décomposition est permise par l'intervention de micro-organismes présents dans le sol (des vers, des champignons, des bactéries...) qui se nourrissent d'une partie des déchets compostables. En quelques mois, on obtient donc du terreau.

C'est donc un moyen de recycler certains de nos déchets en leur donnant une seconde vie dans un autre usage et ainsi de réduire notre impact sur l'environnement et notre empreinte carbone.

- **Comment ça marche exactement le compostage ?**

Plusieurs systèmes existent mais le procédé est le suivant :

On a besoin de 3 bacs :

-Un premier bac d'apport ou de stockage dans lequel on dépose nos déchets compostables.

-Un second bac de maturation dans lequel on transfère le contenu du premier bac pour faire mûrir (c'est-à-dire décomposer et pourrir) nos déchets qui deviendront alors du compost.

-Le troisième bac est un bac de structurant (qui contient du broyat de branches). Une pelletée de structurant doit être ajoutée au bac d'apport pour permettre aux déchets frais de se décomposer dans les meilleures conditions.

- **Quel entretien ?**

Les micro-organismes et les vers de terre dégradent nos déchets mais il faut les aider un peu... en mélangeant régulièrement pour aérer et réguler l'humidité du bac de maturation. En

9 à 12 mois, on obtient un compost mûr et prêt à être utilisé comme engrais.

Après une formation adéquate, c'est donc un agent du service technique qui pourra veiller au bon fonctionnement du dispositif et qui passera les déchets dans les bacs de maturation régulièrement.

- **Bacs protégés ?**

Tout ce qui est compostable peut intéresser nos amis les rongeurs qui se feraient un plaisir de venir manger nos déchets organiques. C'est pourquoi les bacs à compost sont tous équipés de grille anti-rongeurs.

La réussite de la mise en place du compostage dépend donc d'une bonne utilisation des bacs.

Nous devons donc indiquer clairement à quoi sert chaque bac et ce qu'on peut mettre ou ne pas mettre à l'intérieur.

- **Et pour notre commune ?**

Nous avons pensé que l'installation de compostage communal serait nécessaire sur 3 sites. 3 bacs par site ce qui fait un total de 9 bacs. Impérativement, ils devront être situés dans des lieux mi-ombragés, pas trop proches des habitations et être accessibles à tous (bord de chemin ou accessible en véhicule par les utilisateurs et le personnel communal).

Nous proposons les emplacements suivants :

Proche du restaurant scolaire / Proche du cimetière / Au hameau de Veau

- **Et qui va se servir des composteurs ?**

- La cantine scolaire
- Les habitants de la commune
- Le service technique
- Le centre de loisirs

- **Quelles utilisations du compost dans notre commune ?**

Le service technique pourra utiliser le compost comme engrais dans les espaces verts de la ville et à terme, une partie du compost pourrait être mise à disposition des Malaucéniens.

Et pourquoi pas pour un jardin collectif ?

Quelles utilisations pour le centre de loisir ?

Le centre de loisir pourra s'appuyer sur ce projet pour proposer des activités et des ateliers à

destination des enfants :

- Comprendre l'intérêt du compostage pour réduire ses déchets
- Impliquer les enfants dans une dynamique citoyenne à travers ce geste de prévention
- Comprendre le cycle de la matière à travers le processus de transformation des matières organiques
- Apprendre à utiliser le compost mûr par le biais d'ateliers jardinage et faire des observations sur le développement des végétaux
- Créer un petit jardin « pédagogique »

- **Combien ça va coûter ?**

L'intercommunalité pourrait participer financièrement et techniquement à ce projet, comme on le voit sur le territoire vauclusien et pour un coût minime restant à charge de la commune, outre la charge financière du personnel communal dont le temps de travail peut être estimé à une ou deux heures hebdomadaires.

Une simulation budgétaire pourrait être la suivante :

Descriptif	Quantité	Montant TTC en euros
Bac composteur collectif 800L bois autoclave	9	1175
Grille anti-rongeur pour composteur bois	9	367
Mélangeur acier pour composteur	3	56
Plaque alu imprimée et perforée A3 pour bac	9	215
Autre signalétique	3	500

Soit un total de 2313.00 euros pour le dispositif.